

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 10 mai 2021
N° CP-2021-5-8-7

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

PROPOSITIONS DE GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - ALSACE HABITAT DIEMERINGEN ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE À CONCLURE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par Alsace Habitat pour l'opération d'acquisition – amélioration de logements situés à Diemeringen et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 8 octobre 2018 entre le Département du Bas-Rhin et OPUS 67 pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat.

OPUS 67 a fait l'objet d'une fusion absorption par Alsace Habitat au 1^{er} janvier 2020.

Alsace Habitat sollicite la garantie d'emprunt, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 1 100 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué d'une Ligne du Prêt PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition – amélioration de 27 logements situés 2 – 4 - 6 rue Paul Paray à Diemeringen.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- décider d'accorder la garantie d'emprunt à Alsace Habitat à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 100 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer d'acquisition – amélioration de 27 logements situés 2 – 4 - 6 rue Paul Paray à Diemeringen et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuver les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- m'autoriser par ailleurs à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY